

1 LE BUDGET 2018 EN RÉSUMÉ

- Morges poursuit ses investissements

L'activité d'investissement sera plus soutenue qu'en 2017 puisque les grands projets de la Ville sont désormais en cours de réalisation. Selon le plan des investissements, un montant de CHF 32.2 millions sera dépensé en 2018 dont plus d'un tiers pour les grands projets. Grâce à la marge d'autofinancement et aux réserves de liquidités, la Ville sera en mesure de financer elle-même la plupart des investissements et devra recourir à l'emprunt qu'en fin d'année 2018.

- Morges supporte les charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables pèsent sur le budget 2018, en particulier le coût de la mobilité, soit les transports publics morgiens et régionaux (+ CHF 0.6 million) et la facture sociale (+ CHF 0.86 million) qui poursuit sa progression de 6% en moyenne annuelle. Par ailleurs, dans le cadre de la péréquation directe, la contribution morgienne augmente de CHF 0.9 million tandis que les recettes de remboursement des dépenses thématiques diminuent de CHF 1 million. L'incidence financière sur le budget 2018 de l'ensemble de ces éléments représente un montant de CHF 3.4 millions.

- Morges contient son déficit

Le budget 2018 présente un déficit de CHF 2.7 millions, soit une péjoration de CHF 1.1 million par rapport au budget 2017. Il est marqué, d'une part, par une hausse significative des charges non maîtrisables précitées et, d'autre part, par une baisse de revenus. Toutefois, la perception d'une taxe sur les équipements communautaires de CHF 3.2 millions permet de contenir le déficit budgétaire.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	131'003'800	128'339'050	126'490'758	124'907'176	127'519'669	126'118'532
Déficit en CHF		2'664'750		1'583'583		1'401'137
Déficit en %		2.0%		1.3%		1.1%

2 LE NOUVEAU PLAN COMPTABLE

- Morges à l'heure de la gestion intégrée

Le projet de remplacement du progiciel de gestion intégré communal accepté par voie de préavis N° 10/3.16 est en cours. Le nouveau module de la comptabilité étant désormais opérationnel, les comptes ont été transférés dans le nouveau système. Ce transfert a nécessité l'adoption d'un nouveau plan comptable et l'adaptation des comptes à celui-ci. Dans ce cadre, les comptes ont été épurés et uniformisés.

La principale modification introduite par le nouveau plan comptable est son organisation par nature de compte. Quant à la comparabilité du budget 2018 avec le budget 2017 et les comptes 2016, elle est largement assurée. Des écarts d'importance mineure peuvent cependant subsister en raison de la différente manière de comptabiliser.

3 L'ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Morges contient ses charges maîtrisables mais les charges non maîtrisables s'alourdissent

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 131 millions, en augmentation de 3.6% par rapport au budget 2017. Cependant, la progression des charges maîtrisables (+ 2.85%) est nettement inférieure à celle des charges non maîtrisables (+ 3.6%). Ces dernières, notamment les participations au financement de la facture sociale et à la péréquation directe intercommunale ainsi qu'aux associations et autres entités indépendantes, représentent 57% de la hausse des charges financières du budget 2018. Quant aux charges maîtrisables, la principale augmentation concerne les charges de personnel suite à l'acceptation de préavis votés par le Conseil communal après l'établissement du budget 2017 ainsi que les biens, services et marchandises.

Ci-dessous sont présentés le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2017 :

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel	32'685'300	24.9%	31'812'760	872'540	2.7%	30'411'692	2'273'608	7.5%
31 Biens, services et marchandises	22'171'050	16.9%	21'421'127	749'923	3.5%	20'642'621	1'528'429	7.4%
32 Intérêts passifs	967'750	0.7%	1'044'558	-76'808	-7.4%	1'145'661	-177'911	-15.5%
33 Amortissements	7'700'700	5.9%	7'085'380	615'320	8.7%	7'625'276	75'424	1.0%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	50'265'850	38.4%	48'286'893	1'978'957	4.1%	49'168'839	1'097'011	2.2%
36 Aides et subventions	8'571'850	6.5%	8'523'308	48'542	0.6%	8'217'407	354'443	4.3%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4'284'350	3.3%	3'936'692	347'658	8.8%	6'567'090	-2'282'740	-34.8%
39 Imputations internes	4'356'950	3.3%	4'380'039	-23'089	-0.5%	3'741'082	615'868	16.5%
Total charges	131'003'800	100.0%	126'490'758	4'513'042	3.6%	127'519'669	3'484'131	2.7%

3.1 Autorités et personnel

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel	32'685'300	24.9%	31'812'760	872'540	2.7%	30'411'692	2'273'608	7.5%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités.

Le budget de l'exercice 2018 ne prévoit qu'un seul nouveau poste administratif. Ainsi, l'augmentation des charges de personnel en 2018 est principalement due aux nouvelles politiques de promotion économique et de cohésion sociale, toutes deux acceptées par le Conseil communal, qui ont donné lieu à des engagements d'effectifs supplémentaires.

Par ailleurs, le personnel employé à la colonie de vacances des Grandes-Roches correspondant à 4 EPT a été transféré à l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME). De ce fait, les charges de CHF 0.5 million de ce personnel seront refacturées aux communes membres de l'ASIME. L'évolution des effectifs du personnel communal est présentée en page 13 du présent préavis.

3.2 Achats de biens, services et marchandises

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
31 Biens, services et marchandises	22'171'050	16.9%	21'421'127	749'923	3.5%	20'642'621	1'528'429	7.4%

L'augmentation du budget lié aux achats de biens, services et marchandises est significative, soit CHF 0.75 million. Elle répond aux différents besoins de l'Administration communale dont les principaux sont : l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, y compris les bâtiments scolaires; l'entretien des aménagements extérieurs et des espaces verts; les ressources externes pour accompagner les projets de développement de la Ville; l'achat de matériel d'exploitation et de matériel et licences informatiques.

3.3 Intérêts passifs

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
32 Intérêts passifs	967'750	0.7%	1'044'558	-76'808	-7.4%	1'145'661	-177'911	-15.5%

Les dépenses d'investissement prévues pour 2018 seront principalement financées par le cash-flow et les réserves de liquidités. Les emprunts arrivant à échéance seront reconduits à des taux plus favorables. En conséquence, les intérêts passifs ont été revus à la baisse de CHF 0.08 million.

3.4 Remboursements, subventions et participations à des collectivités

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
35 Remboursements, subventions et participations à des collectivités	50'265'850	38.4%	48'286'893	1'978'957	4.1%	49'168'839	1'097'011	2.2%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. Avec un coût total de CHF 50.3 millions, il représente 38.4% des charges de fonctionnement de la Ville.

- **Facture sociale et péréquation directe**

La charge des péréquations pèse chaque année lourdement sur les finances communales. Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, en 2018, les acomptes pour l'ensemble des péréquations, soit la péréquation directe, la réforme policière et la facture sociale, s'élèvent à CHF 19.3 millions par rapport à CHF 16.5 millions au budget 2017.

Péréquations	Budget 2018	Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Péréquation directe							
Alimentation du fonds	14'421'000	13'320'821	1'100'179	8.3%	13'404'101	1'016'899	7.6%
Retour du fonds	-10'503'000	-10'299'480	-203'520	2.0%	-10'171'050	-331'950	3.3%
Dépenses thématiques	-250'000	-1'216'394	966'394	-79.4%	-1'366'667	1'116'667	-81.7%
Coût net de la péréquation directe	3'668'000	1'804'947	1'863'053	103.2%	1'866'384	1'801'616	96.5%
Réforme policière	1'031'000	969'669	61'331	6.3%	975'097	55'903	5.7%
Facture sociale	14'562'000	13'699'724	862'276	6.3%	13'398'348	1'163'652	8.7%
Coût net des péréquations	19'261'000	16'474'340	2'786'660	16.9%	16'239'829	3'021'171	18.6%

Par ailleurs, la Commune participe à diverses associations intercommunales. Le tableau suivant montre le détail des coûts dont le montant global porté au budget 2018, soit CHF 18.8 millions, affiche une augmentation de CHF 0.45 million par rapport à 2017.

Participations à des associations intercommunales	Budget 2018	Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'279'950	3'278'115	1'835	0.1%	3'187'435	92'515	2.9%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'765'750	6'576'396	189'354	2.9%	6'679'587	86'163	1.3%
Police Région Morges (PRM)	4'655'000	4'270'722	384'278	9.0%	3'947'606	707'394	17.9%
Fondation de la Côte	1'487'100	1'406'070	81'030	5.8%	1'386'090	101'010	7.3%
Epuration Région Morges (ERM)	1'369'000	1'590'000	-221'000	-13.9%	1'614'636	-245'636	-15.2%
SIS MORGET	528'500	516'005	12'495	2.4%	472'853	55'647	11.8%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	395'000	398'386	-3'386	-0.8%	381'112	13'888	3.6%
Protection Civile (PCI)	330'250	325'351	4'899	1.5%	299'962	30'288	10.1%
Total	18'810'550	18'361'045	449'505	2.4%	17'969'281	841'269	4.7%

- **Réseau AJEMA**

Le réseau AJEMA comprend 25 structures d'accueil offrant un total de 1'100 places d'accueil préscolaire et parascolaire. Il est financé par les communes-membres (env. 40%), la contribution parentale (env. 45%) et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (env. 15%). La participation communale est calculée en fonction de la population (10%) et en fonction des prestations consommées par les enfants de la Commune (90%). Grâce à l'augmentation de la participation de la FAJE, le réseau a maintenu stable son budget pour 2018 dont la participation morgienne est estimée à CHF 3.3 millions.

- **ASIME**

En 2018, la participation morgienne à l'ASIME augmente de CHF 0.2 million. Elle s'explique par un accroissement des coûts des locaux scolaires ainsi que des coûts administratifs de l'association.

- **PRM**

Le budget 2018 de la PRM prévoit un coût par habitant de CHF 240.94 (2017 : CHF 223.55), soit une augmentation de CHF 17.39. Cette augmentation est principalement due à trois facteurs : l'augmentation planifiée des effectifs, les charges liées au nouvel Hôtel de police et l'intégration des véhicules d'intervention dans le compte de fonctionnement. L'incidence financière sur la participation morgienne aux coûts de la PRM est de CHF 0.4 million.

Par ailleurs, la PRM effectue des tâches contractuelles pour le compte de la Commune, telles que la signalisation, la police du commerce et les inhumations. Le budget 2018 des tâches contractuelles prévoit une diminution de la participation communale de CHF 0.14 million. Il est présenté en page 125 du présent fascicule.

- **ERM**

L'ERM a deux buts principaux : (1) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par ses 14 communes membres et (2) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées. L'association prévoit une diminution des charges à répartir entre les communes membres, dont CHF 0.2 million pour Morges.

3.5 Aides et subventions

Charges par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
36 Aides et subventions	8'571'850	6.5%	8'523'308	48'542	0.6%	8'217'407	354'443	4.3%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie. Le tableau ci-dessus montre un coût total stable par rapport au budget 2017 alors qu'en réalité il augmente de CHF 0.6 million en 2018. En effet, suite à la reprise par la Commune de certaines activités dans le cadre de sa nouvelle politique de cohésion sociale, des subventions versées à des entités indépendantes auxquelles ces activités avaient été confiées ont été supprimées.

Les principales variations de charges pour 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Participations à des entités indépendantes	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF		CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Transports publics de Morges et env. (TPM) et Transport régional (Bassin 4)	4'510'500		3'934'955	575'545	14.6%	3'914'354	596'146	15.2%
Domaine de la Ville de Morges Sàrl	-		70'000	-70'000	-100.0%	100'000	-100'000	-100.0%
Total	4'510'500		4'004'955	505'545	12.6%	4'014'354	496'146	12.4%

- **Transports - TPM et Bassin 4**

Le budget 2018 pour la mobilité, soit les transports publics morgiens et le trafic régional (Bassin 4), présente une hausse significative de CHF 0.6 million par rapport à 2017. Elle s'explique principalement par l'offre améliorée de la ligne 701 desservant l'EPFL.

- **Domaine de la Ville de Morges Sàrl**

Le capital-actions de cette société est intégralement détenu par la Ville. Les prévisions positives des affaires de la société permettent à la Ville de ne plus avoir à couvrir ce déficit qu'elle assumait ces dernières années.

4 L'ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

- Morges maintient une bonne marge d'autofinancement

Les revenus de fonctionnement prévus au budget 2018 s'élèvent à CHF 128.3 millions, en progression de 2.7% par rapport au budget 2017. Cette dernière est inférieure à la progression des charges. La marge d'autofinancement (CHF 7.4 millions) reste bonne malgré une baisse de 4% par rapport au budget 2017.

Ci-dessous sont présentés le budget de revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2017 :

Revenus par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
40 Impôts	63'629'800	49.6%	60'018'500	3'611'300	6.0%	58'470'335	5'159'465	8.8%
41 Patentes, concessions	606'100	0.5%	590'000	16'100	2.7%	580'707	25'393	4.4%
42 Revenus du patrimoine	10'759'750	8.4%	10'976'254	-216'504	-2.0%	11'498'496	-738'746	-6.4%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	27'754'400	21.6%	26'905'583	848'817	3.2%	26'600'494	1'153'906	4.3%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1'116'000	0.9%	991'000	125'000	12.6%	1'334'101	-218'101	-16.3%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	17'136'900	13.4%	18'319'116	-1'182'216	-6.5%	18'434'012	-1'297'112	-7.0%
46 Autres prestations et subventions	1'053'550	0.8%	997'200	56'350	5.7%	1'447'366	-393'816	-27.2%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	1'925'600	1.5%	1'729'483	196'117	11.3%	4'011'938	-2'086'338	-52.0%
49 Imputations internes	4'356'950	3.4%	4'380'039	-23'089	-0.5%	3'741'082	615'868	16.5%
Total revenus	128'339'050	100.0%	124'907'176	3'431'874	2.7%	126'118'532	2'220'518	1.8%

4.1 Impôts

Le budget 2018 affiche une augmentation significative des recettes fiscales. Le revenu total est estimé à CHF 65.4 millions, soit une amélioration de CHF 3.9 millions ou 6.4% par rapport au budget 2017. Néanmoins, cette forte progression ne provient pas de la contribution de personnes physiques et morales, mais principalement d'une taxe (unique) sur les équipements communautaires perçue dans le cadre du développement de deux parcelles communales. Ainsi, le point d'impôt par habitant s'établit à CHF 45.70, en léger retrait par rapport au budget 2017.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2018 par genre d'impôts :

Recettes d'impôts	Budget 2018		Budget 2017		Diff. B2018/B2017		Comptes 2016		Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
Taux d'imposition (%)	68.5		68.5				68.5			
Revenu et fortune personnes physiques	40'490'000		39'770'000		720'000	1.8%	38'516'271		1'973'729	5.1%
Bénéfice et capital personnes morales	8'025'000		8'665'000		-640'000	-7.4%	9'455'981		-1'430'981	-15.1%
A la source et sur la dépense	2'715'000		2'545'000		170'000	6.7%	2'727'137		-12'137	-0.4%
Recettes d'impôts selon taux	51'230'000		50'980'000		250'000	0.5%	50'699'389		530'611	1.0%
Point d'impôt	747'883		744'234		3'650	0.5%	740'137		7'746	1.0%
Habitants au 31.12	16'350		16'200		150	0.9%	15'990		360	2.3%
Point d'impôt par habitant	45.7		45.9		-0.20	-0.4%	46.3		-0.55	-1.2%
Impôts sur biens immobiliers	6'375'000		6'240'000		135'000	2.2%	5'988'841		386'159	6.4%
Impôts sur successions et donations	2'450'000		2'200'000		250'000	11.4%	1'658'468		791'532	47.7%
Taxes sur les équipements communautaires	3'195'000		-		3'195'000	100.0%	-		3'195'000	100.0%
Autres impôts non liés au taux	2'145'800		2'049'000		96'800	4.7%	2'108'942		36'859	1.7%
Impôts conjoncturels	14'165'800		10'489'000		3'676'800	35.1%	9'756'251		4'409'549	45.2%
Total des impôts	65'395'800		61'469'000		3'926'800	6.4%	60'455'640		4'940'160	8.2%

Le budget 2018 anticipe des revenus provenant de **l'impôt lié au taux** de CHF 51.2 millions, en très légère augmentation par rapport au budget 2017 (+ CHF 0.25 million). En effet, l'année 2017 fût exceptionnelle avec des revenus élevés de la part des entreprises, dont certains non récurrents. Ainsi, **l'impôt sur bénéfice et le capital des personnes morales** revient à un niveau plus normal, soit CHF 8 millions, en baisse de CHF 0.64 million par rapport au budget 2017.

La baisse précitée sera compensée par **l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques**. Budgété à CHF 40.5 millions, il affiche une progression de CHF 0.7 million, essentiellement grâce à la croissance démographique. Le nombre d'habitants devrait augmenter de 16'040 selon l'estimation actuelle au 31.12.2017 à 16'350 d'ici la fin 2018 (+310), notamment suite à la construction de 155 nouveaux logements.

Comme mentionné ci-dessus, les revenus provenant **d'impôts conjoncturels** permettent d'anticiper une augmentation significative des recettes fiscales de l'exercice 2018, notamment grâce au développement du nouvel éco-quartier Prairie Nord - Eglantine qui génère une taxe communautaire de CHF 3.2 millions. Le revenu total desdits impôts est estimé à CHF 14.2 millions contre CHF 10.5 millions au budget 2017, soit une augmentation de CHF 3.7 millions.

4.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Budget 2018		Budget 2017		Diff. B2018/B2017		Comptes 2016		Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	10'759'750	8.4%	10'976'254		-216'504	-2.0%	11'498'496		-738'746	-6.4%

Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune, notamment les écoles et les immeubles commerciaux et d'habitations. En 2018, les revenus locatifs subissent une baisse de CHF 0.2 million, suite à la réorganisation des activités de l'administration et la libération des locaux de Police Région Morges (PRM).

4.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	27'754'400	21.6%	26'905'583	848'817	3.2%	26'600'494	1'153'906	4.3%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre et la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2018 montre une augmentation des revenus de CHF 0.85 million. Celle-ci n'a cependant qu'une influence limitée sur le résultat budgétaire car elle concerne des comptes équilibrés tels que ceux liés à la gestion des égouts et de l'épuration des eaux usées qui sont financés par des taxes. Par ailleurs, le nouveau plan comptable a nécessité des transferts de comptes. Quant au budget de vente de gaz, les prévisions permettent de tableer sur une augmentation des revenus de CHF 0.26 million.

4.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Budget 2018		Budget 2017	Diff. B2018/B2017		Comptes 2016	Diff. B2018/C2016	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	17'136'900	13.4%	18'319'116	-1'182'216	-6.5%	18'434'012	-1'297'112	-7.0%

Outre le retour du fonds de péréquation, ce chapitre regroupe des participations et remboursements des collectivités publiques liés à différents buts. Par exemple, les participations aux charges des centres de vie infantine et de l'enseignement et au financement du centre de formation en informatique Cyberforum. La baisse des revenus de CHF 1.2 million s'explique principalement par la diminution du remboursement des dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation directe (- CHF 1 million) et le transfert de la colonie de vacances des Grandes-Roches à l'ASIME (- CHF 0.46 million).

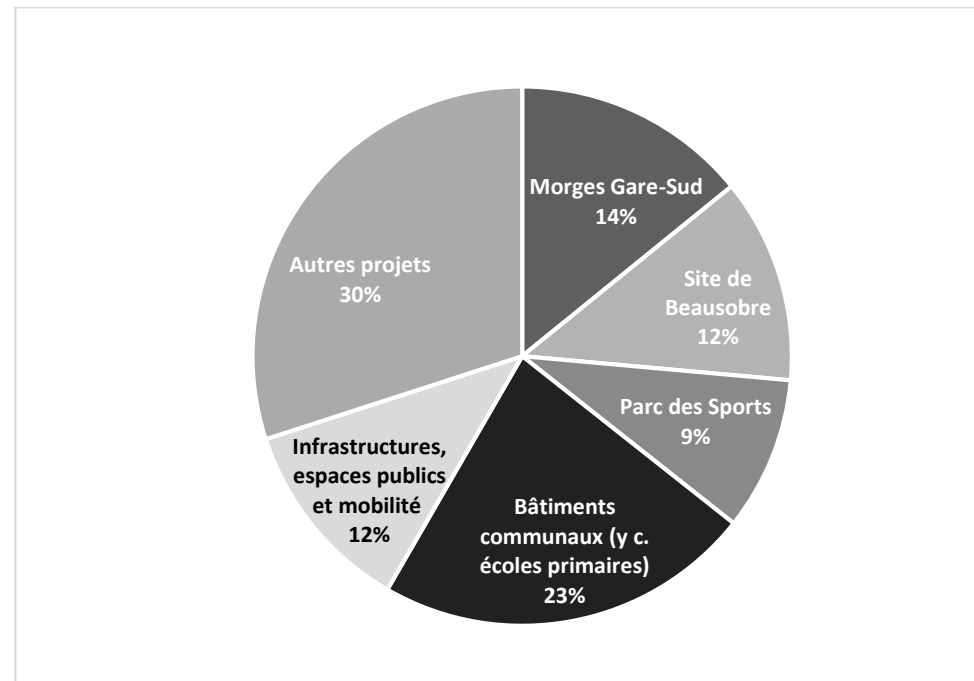
5 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLANIFIÉES

- Morges dépense pour les grands projets

Le budget des dépenses d'investissement pour 2018 s'élève à CHF 32.2 millions, correspondant aux investissements de priorité A. Plus d'un tiers des dépenses est réservé aux grands projets de développement de la Ville.

Dépenses d'investissement 2018 :

Morges Gare Sud : projet d'aménagement et de réalisation du programme public	CHF	4.7 millions
Site de Beausobre : projet de transformation et de rénovation	CHF	4.0 millions
Parc des Sports : projet d'aménagement et de réalisation d'infrastructures et d'équipements	CHF	3.0 millions
Prairie Nord - Eglantine : projet d'aménagement et de réalisation du programme public		
- Investissement	CHF	1.8 million
- Participation de tiers	CHF	-2.6 millions
Bâtiments communaux (y c. écoles primaires)	CHF	7.5 millions
Infrastructures, espaces publics et mobilité	CHF	3.9 millions
Autres projets	CHF	9.9 millions



Le détail des dépenses d'investissement est présenté en page 129 du présent fascicule.

La marge d'autofinancement couvre environ 23% des dépenses prévues au plan des investissements 2018 et les réserves de liquidités permettront de financer une grande partie du solde. Ainsi, la Commune conservera son bas niveau d'endettement en comparaison avec d'autres communes. Selon les estimations, la dette par habitant s'établira à CHF 3'977 contre CHF 3'257 au 31.12.2017.

6 CONCLUSION

La Ville de Morges est en période de développement. Elle consacre des investissements importants à la réalisation de ses grands projets. Pour accompagner le développement, la Municipalité met en œuvre deux nouvelles politiques publiques en matière de développement économique et de cohésion sociale, dont les budgets ont été accordés par le Conseil communal en 2017.

Alors que la progression des charges maîtrisables correspond aux besoins d'une ville en développement, le poids des charges non maîtrisables sur les finances communales est lourd. Avec un taux d'imposition stable, très légèrement au-dessus de la moyenne vaudoise, la Municipalité a aujourd'hui peu de marge de manœuvre pour financer l'augmentation des charges.

En saisissant les enjeux d'une ville en mutation tournée vers l'avenir, la Municipalité est consciente que des décisions responsables et ambitieuses doivent être prises. Elle accompagnera la mutation d'une gestion rigoureuse des finances et mettra à disposition les moyens nécessaires avec l'accord du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2018 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2018 présentant un excédent de charges de CHF 2'664'750.00;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2017.

au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire



Vincent Jaques Giancarlo Stella

Finances et promotion économique
la municipale



Mélanie Wyss